

## **Proposition d'une note de cadrage du demi-ETP d'éducateur chargé de la coordination de la continuité des soins**

---

### **Textes de référence**

Le plan stratégique 2010-2014 prévoit dans la mesure 12.1 la création de postes d'intervenants pour les CSAPA de proximité, afin d'accompagner la préparation des sorties et l'articulation avec l'extérieur des personnes addictes.

La circulaire du 28 avril 2011 relative à la campagne budgétaire pour 2011 prévoit la création de ces postes en dotant les dispositifs de moyens pérennes (mesures nouvelles sur l'ONDAM 2011).

La circulaire du 26 septembre 2011 relative à la campagne budgétaire pour 2011 précise que les CSAPA référents seront dotés d'un demi-ETP d'éducateur afin d'assurer la continuité des soins. Les mesures nouvelles qui s'élèvent à 2 272 000€ seront réparties en fonction de la population carcérale et de la densité à l'intérieur des établissements.

Cependant, le plan prévoyait la création d'un ½ ETP de travailleur social par établissement quel que soit sa taille. Cela concerne les « 187 établissements pénitentiaires hors EPM et CSL ».

### **Remarques préliminaires**

- Il aurait paru important de conserver cette répartition, les petits établissements étant en général moins dépourvus de moyens humains que les autres.
- Tous les détenus doivent être concernés, et pas seulement ceux qui seraient connus ou orientés vers le CSAPA porteur de l'action.

### **Missions**

- Rencontrer et accompagner les personnes dans le cadre de l'élaboration du projet de soin ou d'insertion, pour la préparation de leur sortie
- S'assurer et maintenir la cohérence de l'ensemble des projets, et entreprendre si nécessaire les démarches pour une sortie facilitée (droits sociaux, domiciliation, relais médical, justice....) ou les mettre en œuvre
- Accompagner, et organiser les relais, les connexions avec les dispositifs externes concernés (CSAPA, CMP, dispositifs hébergement), éventuellement par un accompagnement physique lors des premiers rendez-vous.

**L'intervenant s'ajoute au dispositif de prise en charge déjà existant. Il s'agit de proposer une mise en articulation des différentes interventions, et de créer un dispositif ressource et relais en apportant ses compétences spécifiques de travailleur social en addictologie.**

## **Modalités d'orientation du public**

- Les détenus concernés sont orientés vers l'intervenant par les personnels des services internes de l'établissement : SPIP, UCSA, DSP ou SMPR, autres CSAPA (interne et externe), à un moment de leur peine où il est nécessaire de projeter la sortie, de préparer celle-ci concrètement. Ils peuvent être orientés dans le cadre d'un projet d'aménagement de peine.
- Après un premier rendez-vous d'évaluation, éventuellement en présence de la personne ayant orienté, l'intervenant valide avec le détenu la faisabilité du projet, et organise la prise en charge dans le respect de la déontologie de chacun.

## **Organisation**

- Le travailleur social est rattaché administrativement au CSAPA externe porteur de l'action. Il rend des comptes au directeur de ce CSAPA
- Le temps de travail se répartit entre l'établissement pénitentiaire et les interventions extérieures d'accompagnement. La majeure partie du temps est intra-muros
- Des moyens en locaux (à défaut, des locaux des dispositifs de soin intra-muros, prévus par convention), en communication, et en transport sont à prévoir dans l'action

## **Evaluation du dispositif**

Deux types d'évaluation :

- Evaluation par des critères quantitatifs et qualitatifs de file active, type de projets, rendez-vous honorés
- Evaluation par un comité de pilotage, réunissant les acteurs internes et externes impliqués dans le projet, une fois par an.

## **Coût du dispositif pour ½ ETP**

- Salaire chargé : 18000€
- Frais De fonctionnement : 3000€
- Frais de gestion : 2000€
- Total : 23000€